



## Compte-rendu des Commissions Sportive et Arbitrage 20 décembre 2016

**Présents** : Claude BERNARDIN, Jean-Marie DEPARDIEU, Frédéric GIARDI, Françoise LAPICQUE, Jean Pierre NAUDIN, Frédéric PIERRE

**Excusés** : Geoffrey DENNEULIN, Antonio PINTO

**Assistent** : Audrey LAURRIN, Guillaume KRATZ

### **1 - Bilan des compétitions**

#### **Championnat par équipe départemental**

##### **\* Récapitulatif des traitements des litiges de la 1<sup>ère</sup> phase.**

Sur proposition de Frédéric GIARDI, les décisions suivantes ont été prises à l'issue de chaque journée par consultation mail, et les courriers correspondants ont été adressés aux clubs concernés :

J1, D1 poule B : sanction contre Jarnsiy pour absence de JA, application d'une amende de 20 €

J1, D3 poule C : suite à présence d'un joueur non licencié à Nancy SLUC 5, annulation de ses résultats

J1 : divers rappels pour équipe exempte dont la composition n'a pas été saisie ou pour score de parité

J2, D1 poule B : sanction contre Blainville 3 pour absence de JA, application d'une amende de 20 €

J2, D2 poule B : suite à présence de 2 joueurs provenant d'équipes de plus petit numéro dans l'équipe de Toul 3, annulation des résultats du joueur ayant remporté le plus de parties, score ancien 4-10, devenu 8-6

J2, D2 poule C : suite à présence d'un joueur non licencié à Malleloy 2, annulation des résultats, modification du score final

J2, D3 poule A : sanction contre Nancy ASPTT Jarville 6, pour avoir fait jouer un poussin ; annulation de ses résultats pour l'équipe

J2, D3 poule B : suite à présence de 2 joueurs provenant d'équipes de plus petit numéro dans l'équipe de Lunéville 4, annulation des résultats du joueur ayant remporté le plus de parties, score ancien 9-5, devenu 6-8

J2, D3 poule F : suite à présence d'un joueur non licencié à Villey st Etienne 1, annulation des résultats, modification du score final

J2, D4 poule G : suite à présence de 2 joueurs provenant d'équipes de plus petit numéro dans l'équipe de Audun le Roman 5 et de Longuyon 7 lors de la rencontre les opposant, annulation des résultats du joueur ayant remporté le plus de parties dans chacune des deux équipes, score ancien 8-6, devenu 6-6

J2 : divers rappels pour équipe exempte dont la composition n'a pas été saisie ou pour score de parité

J3, D1 poule B : sanction contre Blainville 3 pour absence de JA indiqué sur la feuille alors qu'il jouait à l'extérieur de son club, application d'une amende de 40 €

J3, D1 poule B : sanctions contre Pont à Mousson pour résultat non transmis

J3, D3 poule A : sanction contre St Max pour résultat non transmis

J3, D3 poule F : sanction contre St Max pour résultat non transmis

J3, D4 poule E : sanction contre St Max pour résultat non transmis

J3 : divers rappels pour équipe exempte dont la composition n'a pas été saisie ou pour score de parité

J4, D1 poule A : sanction contre Nancy Jarville 2 pour absence de JA, application d'une amende de 20 €

J4, D1 poule B : sanction contre Longuyon 4 pour absence de JA, application d'une amende de 20 €

J4, D4 poule B : sanction contre Heillecourt 5 pour résultats non saisis

J4 : divers rappels pour équipe exempte dont la composition n'a pas été saisie ou pour score de parité

J5, D4 poule B : sanction contre Blainville 6 pour résultats non saisis

J5 : divers rappels pour équipe exempte dont la composition n'a pas été saisie ou pour score de parité

J6, D1 poule A : sanction contre Lay st Christophe 2 pour résultats non saisis

J6, D1 poule B : sanction contre Jarnisy 4 pour équipe incomplète en D1, amende de 10 €

J6, D3, poule G : sanction contre Affléville 1 pour 2 joueurs mutés, annulation des résultats du joueur ayant remporté le plus de parties, score ancien 3-11, devenu 1-13

J6 : divers rappels pour équipe exempte dont la composition n'a pas été saisie ou pour score de parité

J7, D1 Poule B : sanction contre Blénod-Montauville 3 pour absence de JA, application d'une amende de 20 €

J7, D4 Poule E, sanction contre Lunéville 5 pour 1<sup>er</sup> forfait prévenu, application d'une amende de 30 €

J7, D3 Poule E, sanction contre Pont-à-Mousson 8 pour 1<sup>er</sup> forfait prévenu, application d'une amende de 30 €

J7 : divers rappels pour équipe exempte dont la composition n'a pas été saisie ou pour score de parité

Frédéric expose la difficulté pour obtenir la saisie sur SPID des compositions d'équipes exemptes ; un certain nombre de feuilles de rencontres n'ont pas été saisies. Un courrier sera adressé en début de phase 2 pour rappeler ces obligations, et, dans le cas d'équipes exemptes, en cas de non saisie, ce sera la composition de la journée précédente qui sera saisie par le CD, avec les conséquences possibles pour les brulages de joueurs qui auraient participé au titre d'une autre équipe sur cette journée.

La commission procède à la validation des résultats de la phase 1, avec les montées et descentes sur la base des descentes des niveaux supérieurs (une seule descente de R4 annoncée).

Un courrier sera adressé aux clubs accédant en D1, et qui n'ont pas de JA1 parmi leurs licenciés, pour mise en conformité dès que possible au cours de la phase 2.

### **\* Championnat par équipe départemental phase 2**

La possibilité d'inscription d'équipes supplémentaires en D4 a été rappelée aux clubs depuis plus d'une semaine, avec limite au 23 décembre.

Après parution ce jour des résultats de la phase 1 sur le site Internet, annoncée par mail aux clubs, ceux-ci auront jusqu'au 26 décembre pour émettre d'éventuels vœux d'opposition ou concordance, dans la limite des possibilités offertes par les places rendues disponibles dans les poules par les descendants et les montants.

La constitution des poules sera finalisée semaine du 26 novembre et validée par mail.

### **Coupes CD**

Jean-Marie DEPARDIEU fait part des litiges pendant la phase de poules : en particulier, forfait non prévenu de Dombasle en coupe Jean Méline ; aucune réponse n'a été apportée à un mail de demande d'explications ; application de la sanction prévue, c'est-à-dire exclusion de la compétition et amende de 20 €.

### **Critérium fédéral**

A l'issue du tour 2, autant d'inscrits que l'an dernier : 277 (41 dames, 236 messieurs).

Les sanctions prévues pour absences non excusées ont été adressées aux clubs.

### **JT Ping**

Sur les deux premiers tours, participation importante dans les zones nord et centre, mais faible dans la zone sud : seulement 10 participants au tour 2 à Lunéville. Guillaume a contacté tous les clubs de la zone et obtenu des réponses indiquant soit une participation des jeunes au critérium fédéral, soit aucun souhait ou possibilité d'inscrire au JT Ping. La commission décide de proposer le regroupement de la zone sud avec le centre, dans l'intérêt sportif des joueurs.

### **Coupes Jeunes et Ados**

Participation satisfaisante, en augmentation forte en Meurthe et Moselle nord

### **Tournoi de qualification**

Davantage d'inscrits que l'an dernier, surtout en messieurs

## 2- Organisation des Commissions sportive et arbitrage et missions

Responsables pour les différentes épreuves et réponse aux questions, avec sportive en copie :

Championnat par équipes : Frédéric Giardi

Coupes CD et Jeunes-Ados : Jean-Marie

Critérium fédéral : Claude

Titres individuels : Françoise

Vétérans : Antonio

Questions générales, accusé de réception d'inscriptions : Guillaume, sur avis quand nécessaire

Envoi des décisions sportives et saisie des amendes dans Spid : Guillaume

Suivi financier des inscriptions : Jean-Pierre

Gestion des organisations (cahier des charges, convocations arbitrage) : Frédéric Pierre, succédant à Jean-Pierre

Courriels des cahiers des charges, convocations arbitrage avec sportive en copie

Récompenses : Antonio Pinto

Stockage chez le fournisseur, et récupération avant les compétitions ; reste à régler le problème de livraison pour les compétitions au nord du département, car on ne peut pas prendre séparément le nord et le sud

Discussion pour définir qui fait quoi et améliorer le fonctionnement global.

Détails :

Championnat par équipes :

Vérification saisie des résultats le dimanche et des feuilles le lundi soir	Frédéric G
Si absence de saisie des équipes exemptes, mail de rappel le mardi, avec demande de réponse par retour, indiquant que l'équipe de la journée précédente sera saisie en absence de réponse	Frédéric G
Saisie de cette équipe de journée précédente le jeudi, en absence de réponse	Guillaume
Mail à la commission pour la validation de la journée, en séparant décisions automatiques et discussion, avec demande de réponse par retour	Frédéric G
Si score de parité, et pas réception de la feuille le jeudi, rappel du renvoi Communication du renvoi (ou non renvoi) à Frédéric pour décision de sanction	Guillaume
Envoi des décisions sportives	Guillaume